



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE  
SUR LE PROJET DU GROUPE ALSEI  
CONCERNANT LES DEUX DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES  
DE LA SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE,  
LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER DE LA SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT  
ET LES TROIS PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE,  
PRÉVUS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CHAMBLY ET DE BELLE-ÉGLISE**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique unique 7 juillet 2022 au 12 août 2022 à 16h00** sur les deux demandes d'autorisations environnementales présentées par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE, la demande de permis d'aménager présentée par la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT, les deux dossiers de permis de construire pour les bâtiments A et C présentés par SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE et celui à intervenir pour le bâtiment B.

1. En application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, le public est informé que l'enquête publique unique porte :

- (1) les permis d'aménager pour la réalisation du parc d'activités et de logistique dénommé Pays de Thelle sur le territoire des communes de CHAMBLY (PA06013920T0001) parcelle ZA 56 et de BELLE-ÉGLISE (PA06006020T0001) parcelle ZA 73 déposé par la SNC PAYS DE THELLE AMÉNAGEMENT ;

- (2) sur l'exploitation de deux entrepôts (bâtiments A et B), chacun d'un volume de 592 300 m<sup>3</sup>, relevant de la rubrique n° 1510 pour l'activité soumise à autorisation ICPE et de la rubrique n° 2.1.5.0 pour l'activité soumise à autorisation IOTA assortie d'une demande de dérogation espèces protégées, prévus pour être exploités par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (3) sur l'exploitation d'un entrepôt (bâtiment C), d'un volume de 879 606 m<sup>3</sup>, relevant de la rubrique n° 1510 pour l'activité ICPE soumise à autorisation et de la rubrique n° 2.1.5.0 pour l'activité IOTA soumise à autorisation assortie d'une demande de dérogation espèces protégées, prévu pour être exploité par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (4) les permis de construire un entrepôt de 45 531 m<sup>2</sup>, bâtiment A, sur le territoire des communes de BELLE-ÉGLISE (PC06006020T0002) et CHAMBLY (PC0601320T0002) déposés par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (5) le permis de construire un entrepôt de 69 352 m<sup>2</sup>, bâtiment C, sur le territoire de commune de BELLE-ÉGLISE (PC06006020T001) déposé par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE ;

- (6) sur le projet d'un entrepôt de 45 531 m<sup>2</sup>, bâtiment B, sur le territoire des communes de BELLE-ÉGLISE et CHAMBLY à déposer ultérieurement par la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE.

2. Les autorités compétentes pour prendre par arrêtés les décisions qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus relèvent :

- des Maires de CHAMBLY et de BELLE-ÉGLISE pour les permis d'aménager (1), les permis de construire du bâtiment A (4) et le permis à déposer ultérieurement pour le bâtiment B (6),
- de la Préfète de l'Oise pour les deux dossiers (2 et 3) d'autorisation environnementale,
- du Maire de BELLE-ÉGLISE pour le permis de construire pour le bâtiment C (5).

3. M. Gérard Degrieck, cadre en entreprise (technologies de l'automobile) en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique unique.

4. Le siège de l'enquête publique unique est situé à la mairie de la commune de CHAMBLY.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairies de CHAMBLY et de BELLE-EGLISE pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- Jeudi 07 juillet de 14h00 à 17h00, en mairie de CHAMBLY,
- Mardi 12 juillet de 10h00 à 12h00, en mairie de BELLE-EGLISE,
- Samedi 23 juillet de 10h00 à 12h00, en mairie de CHAMBLY,
- Samedi 30 juillet de 10h00 à 12h00 en mairie de BELLE-EGLISE,
- Lundi 1er août de 14h00 à 17h00, en mairie de CHAMBLY,
- Vendredi 12 août de 14h00 à 16h00, en mairie de BELLE-EGLISE.

5. Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra respecter les mesures barrières. Le commissaire enquêteur recevra au plus deux personnes à la fois.

6. Les dossiers de demandes d'autorisations environnementales, comprenant les demandes, les études d'impact, les études de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques des études d'impact, les avis de l'Autorité environnementale et les mémoires en réponse, ainsi que les permis de construire, le projet d'un entrepôt et le permis d'aménager et les avis des services consultés sur le permis d'aménager sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête.

Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture dans les mairies de CHAMBLY et de BELLE-EGLISE.

8. Les mêmes documents en version informatique sont consultables sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de BORNEL, FRESNOY-EN-THELLE, NEUILLY-EN-THELLE, PUISEUX-LE-HAUBERGER et RONQUEROLLES aux heures habituelles d'ouverture.

9. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenu à sa disposition en mairies de CHAMBLY et de BELLE-EGLISE ;
- par courrier adressé à la commune de CHAMBLY à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à :

[sccvpaysdethelle@mail.registre-numerique.fr](mailto:sccvpaysdethelle@mail.registre-numerique.fr)

- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante :

[www.registre-numerique.fr/sccvpaysdethelle](http://www.registre-numerique.fr/sccvpaysdethelle)

10. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Pierre PRIGENT, responsable programme du Groupe ALSEI, par courrier électronique adressé à :

[paysdethelle@alsei.com](mailto:paysdethelle@alsei.com)

ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.